



Cdd, prime de précarité et congés payés

Par **sarah**, le **13/01/2011** à **17:44**

Bonjour, j'ai une question à propos de ma situation. Je vais me marier entre le 15 juin et le 1^{er} juillet (mariage à l'étranger) et je suis actuellement en CDD (j'ai commencé en juin 2010 jusqu'en décembre 2010 et renouvellement de 6 mois jusqu'au 30 juin). Je me demande si je peux perdre ma prime de précarité si je prends mes congés payés du 15 au 30 juin. Ai-je le droit? Quels sont les différentes solutions. Y a-t-il une obligation de prévenir mon employeur à une date précise? Merci d'avance

Par **P.M.**, le **13/01/2011** à **19:01**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas perdre votre indemnité de précarité pour cette raison si l'employeur vous fixe les dates des congés payés pour cette période et il serait préférable que vous lui en fassiez la demande le plus tôt possible...